

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

**CD20220623_64
id. 6214**

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION
DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)
BILAN ET PERSPECTIVES 2022**

Depuis 2018, le Département est engagé aux côtés de l'État dans la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) selon un plan d'actions pluriannuel 2018/2023. Ce schéma, validé par délibération du conseil départemental lors de la séance du 27 juin 2018, et entériné par arrêté préfectoral du 18 juillet 2018, se structure autour de 13 fiches-actions, organisées au sein de 3 axes d'intervention principaux qui sont les suivants :

-Axe 1 : développer les services à la population avec les Maisons France Services,

-Axe 2 : faciliter l'installation des professionnels de santé en vue de développer l'accès aux soins,

-Axe 3 : favoriser le développement et les usages du numérique.

Le pilotage du SDAASP est désormais intégré dans le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Un bilan des actions menées au titre du SDAASP a été réalisé le 18 février 2022, dont les éléments communiqués ce jour-là aux différents partenaires sont en annexe.

Au titre de l'axe 1 :

Cet axe poursuit l'objectif de développer le maillage France services sur le territoire départemental en recherchant une couverture d'au moins une structure par canton. À ce jour, il est noté 3 nouvelles structures France services, portant à 18 sur le réseau départemental. Les 3 nouvelles structures sont portées par la commune de Montaigu-de-Quercy, la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-garonnaise (avec une implantation sur la commune de Beaumont-de-Lomagne) et l'association « Montauban Services ».

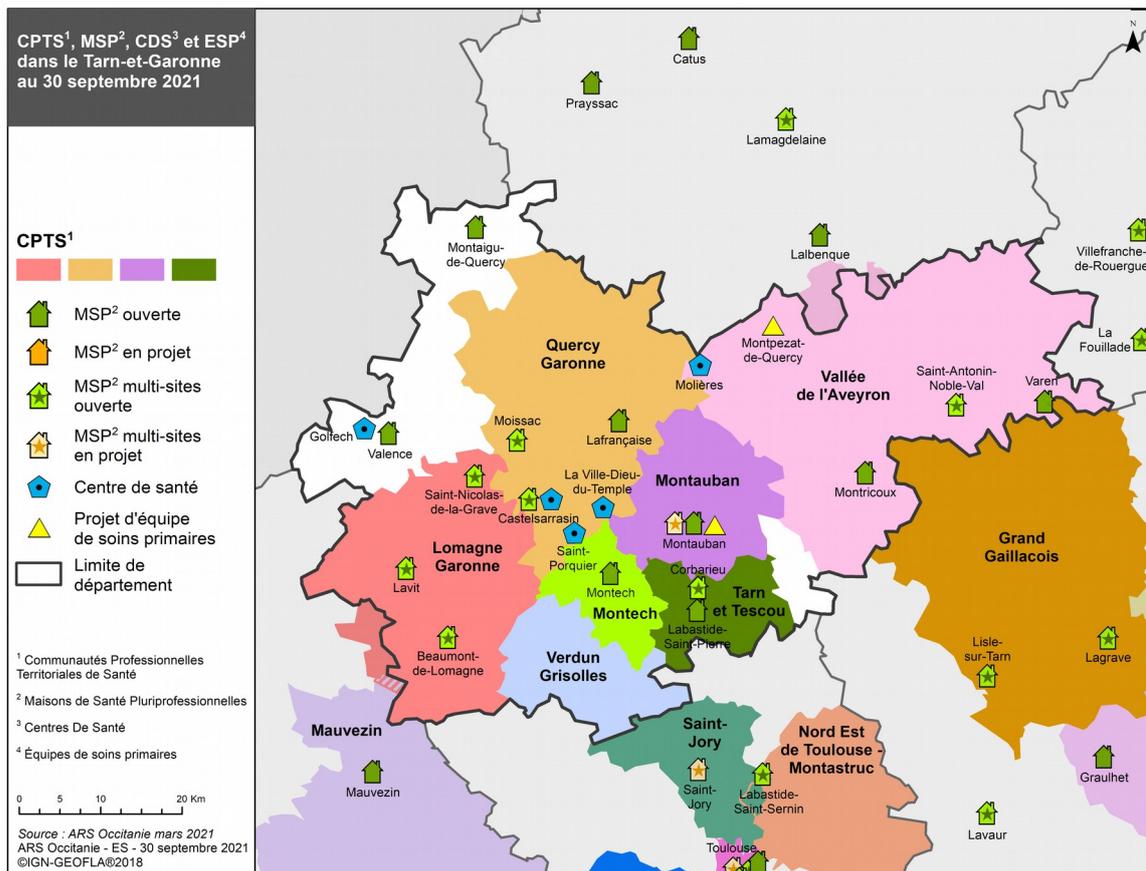
En 2022, une expérimentation est conduite à Villebrumier par le groupe La Poste afin de transformer la maison des services au public en « France Services », autour du principe de facteur-guichetier « France Services ».

Aujourd'hui, les actions collectives de ce réseau sont animées essentiellement par les services décentralisés de l'agence nationale de la cohésion des territoires qui se font le relais des directives nationales notamment en matière de communication. Toutefois, le maintien du site intranet « Ecoboost », lancé en 2019 dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Tarn-et-Garonne et dont l'utilisation et l'intérêt se maintiennent encore aujourd'hui. Ce site est utilisé par les France services et leurs partenaires comme fil d'actualités.

La cellule itinérante « France Services » portée par le Département est maintenue. Le pilotage de son fonctionnement est intégré au pôle des solidarités humaines depuis le 1^{er} juin 2022 et ce dans l’objectif de mieux coordonner son intervention avec les services sociaux du Département sur les territoires.

Au titre de l'axe 2 :

Cet axe a vocation à permettre une action coordonnée pour lutter contre la désertification médicale en Tarn-et-Garonne. Prioritairement, ces actions s’appuient sur le réseau des structures d’exercice coordonné en Tarn-et-Garonne, qui se densifie d’année en année. Maisons de santé pluri-professionnelles, équipes de soins primaires, centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé composent aujourd’hui ce réseau et se répartissent géographiquement selon la cartographie ci-dessous :



Dans le cadre du plan d’actions du SDAASP, le Département est positionné pour mener une action en faveur de l’accueil des internes en médecine générale. Aussi, il participe à l’orientation des professionnels de santé vers le guichet unique déployé par la caisse primaire d’assurance maladie.

Plus particulièrement, la collectivité s'est engagée à :

- **Poursuivre la politique d'accueil des internes en médecine générale** à travers l'installation d'un service d'information et d'accompagnement, le déploiement d'actions de communication et de promotion du département, l'élaboration d'un programme d'animations et de rencontres à destination des internes stagiaires en médecine générale.

- **Poursuivre le dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements visant la création d'hébergements pour les étudiants en santé** sur le territoire départemental voté le 3 avril 2019 lors de la réunion consacrée au budget primitif. À ce jour, 3 maisons des internes ont été financées dont une à Valence d'Agen, mise en service en novembre 2020, puis deux autres à Caussade et Saint-Nicolas-de-la-Grave, qui ont ouvert en avril 2021.

- **Relayer pour le compte des territoires et des structures d'exercice coordonné des offres d'emplois** et de recherche de médecin sur notre site internet.

En parallèle de ces actions le Département a formalisé, en 2022, son adhésion, en tant que membre fondateur, au Groupement d'intérêt public « Ma santé Ma Région » crée par la région Occitanie et dont l'objectif est de renforcer le maillage des centres de santé sur les territoires, en partenariat avec les collectivités locales.

Au titre de l'axe 3 :

Cet axe se structure principalement autour des actions menées par le Département et « Tarn-et-Garonne Numérique » en partageant une vision des différents programmes d'équipement (100 % Fibre) et de développement (projet de schéma inclusion numérique - SDIN et schéma de développement des usages et services numériques - SDUSN). Aussi, cet axe rend compte de l'avancement du programme « New Deal mobile » et des différents travaux du comité de consultation départemental sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 juin 2018 relative au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – plan d'action et convention de partenariat avec la C.C.C.I.,

Vu l'avis de la commission aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées et conformément au bilan ci-annexé, de l'avancement des actions menées au titre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et de la contribution du Département.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL